

2009-5406
2012-02-29

Fennosan H-12

Solution
Algicide et Myxobactéricide

GARANTIE :

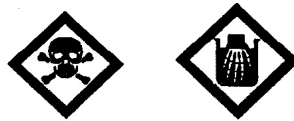
Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium. 10.3% quand emballé

POUR UTILISATION DANS LES SYSTÈMES D'EAUX DE FABRICATION DES PÂTES
ET PAPIERS

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

No D'HOMOLOGATION 30317 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CORROSIF

DANGER - Corrosif pour les yeux et la peau

CONTENU NET :

KEMIRA CHEMICALS, INC.
1000 Parkwood Circle
Atlanta, GA 30339
Phone (770) 436-1542; 1-800-347-1542

MODE D'EMPLOI :

NOTE: Ce produit se dégrade en vieillissant. Utiliser une trousse d'analyse de chlore, et au besoin, augmenter la dose pour obtenir le niveau requis de chlore disponible.

Pour utilisation dans les systèmes d'eaux de fabrication des pâtes et papiers

Ce produit est recommandé pour le contrôle des myxobactéries. Le Fennosan H-12 doit être mélangé avec le Fennosurf 300-C dans un ration molaire (hypochlorite de sodium : 5,5-diméthylhydantoïne) de 1:1 à 10:1. Consulter l'étiquette du Fennosurf 300-C pour connaître les proportions recommandées.

Quelle que soit la méthode d'application, ajouter une quantité suffisante de ce produit pour maintenir une teneur résiduelle de chlore dans l'eau de 1 à 5 ppm. Par exemple, ajouter de 1,6 à 3,2 L de Fennosan H-12 à 40 000 L d'eau. Si la teneur résiduelle de chlore mesurée dans l'eau n'atteint pas 1 à 5 ppm, poursuivre l'ajout de Fennosan H-12 + Fennosurf 300-C jusqu'à ce que cette concentration soit obtenue.

Ce produit doit être incorporé dans les eaux de fabrication au moyen de l'équipement d'alimentation recommandé par le représentant technique de Kemira. Ce produit doit être incorporé en un point de la machine où il se mélangera uniformément à l'eau de procédé. La fréquence et la durée des incorporations dépendront de nombreuses variables, notamment le type de système traité, le type de contamination présente dans le système, le degré de contamination, et les propriétés physiques et chimiques du système. Tout système fortement contaminé doit être nettoyé avant le traitement.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, incorporer de 1,6 à 3,2 litres de ce produit par 40 000 litres d'eau dans le système pour obtenir de 1 à 5 ppm de chlore disponible.

Doses subséquentes : Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter tous les jours 0,4 L du produit par 40 000 litres d'eau dans le système, ou au besoin, pour conserver le contrôle et pour que le chlore résiduel soit à 1 ppm.

PRÉCAUTIONS :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux et la peau - provoque des brûlures graves à la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver après avoir manipulé le produit. Ne pas respirer les vapeurs. Quitter les zones mal ventilées aussitôt que possible. Ne retourner dans ces zones que lorsque les odeurs se sont dispersées.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Faire boire à grande eau. **NE PAS** faire vomir. Appeler un médecin ou un centre anti-poison immédiatement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Il peut être nécessaire d'administrer un traitement particulier en cas de choc circulatoire, de dépression respiratoire ou de convulsions.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans les conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir sa détérioration, entreposer ce produit dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et de la lumière solaire directe.

ÉLIMINATION :

Contenant non-consigné :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant consigné:

1. Fermer la soupape d'échappement.
2. En vue de son élimination, ce contenant doit être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
3. Contacter le distributeur/détaillant pour arranger le retour du contenant.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.
5. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
Ne pas rejeter dans les ruisseau. S'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant comme en numero 4.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))